



SAISON 2018 - 2019

NOTE D'INFORMATIONS AUX EQUIPES DE JEUNES U12 à U18

1- COMPOSITION DES GROUPES ET REGLES DE REPARTITION PAR NIVEAU

1^{ère} phase

- Constitution de groupes de 8 équipes (selon le nombre d'inscriptions) en fonction du volontariat des clubs (engagements libres en Elite, Honneur ou Promotionnel) – Phase Aller (1 match).
- S'il plus d'équipes engagées dans un niveau que de nombre de places, la commission départementale des jeunes prendra en compte les critères suivants ;
 - ✓ Niveau de jeu de l'équipe N-1
 - ✓ Statut de l'équipe Club seul / Groupement / Ententes
 - ✓ Niveau de Label acquis / en cours
 - ✓ Formation des éducateurs acquis / en cours
 - ✓ Equipe n°1, n°2 ou n°3
- Possibilité d'engager 2 équipes au même niveau pour le dernier niveau
- Inscription autorisée de 16 joueurs sur la FMI (entrées et sorties autorisées pour tous) à condition de pratiquer l'arbitrage des jeunes par les jeunes (à partir de 13 joueurs inclus) => cf note sur l'Arbitrage des jeunes par les jeunes.

2^{ème} phase

- Montées / Descentes à l'issue de la 1^{ère} phase selon les critères suivants ;
 - ✓ Niveau et Classement Phase 1
 - ✓ Statut de l'équipe Club seul / Groupement / Ententes
 - ✓ Niveau de Label acquis / en cours
 - ✓ Formation des éducateurs acquis / en cours
 - ✓ Equipe n°1, n°2 ou n°3
- Constitution de groupes 6 équipes en phase Aller / Retour (Elite, D1, D2, D3) puis Play Off **ou** constitution de groupes de 8 équipes en phase Aller / Retour (Elite, D1, D2, D3) en fonction du nombre d'équipes (cf tableau ci-après).
- Inscription autorisée de 16 joueurs sur la FMI (entrées et sorties autorisées pour tous) à condition de pratiquer l'arbitrage des jeunes par les jeunes (à partir de 13 joueurs inclus) => cf note sur l'Arbitrage des jeunes par les jeunes.

DISTRICT DE LA SARTHE DE FOOTBALL



U16 / U17 / U18		
Phase 1	Montées / Descentes	Phase 2
ELITE => ELITE		
1 groupe de 8	Maintien en Elite : Les 6 premiers Barrage entre le 7 ^{ème} et 8 ^{ème} et les 3 ^{èmes} du championnat Honneur	2 groupes de 6 en Elite
HONNEUR => D1		
2 groupes de 8	4 à 6 Montées en Elite : Les 2 premiers de chaque groupe Barrage entre le 7 ^{ème} et 8 ^{ème} et les 3 ^{èmes} du championnat Honneur 3 Descentes en D2 (ex Promotionnel) : Le dernier de chaque groupe Barrage entre les 7 ^{èmes}	2 groupes de 6
PROMOTIONNEL => D2		
2 groupes de 7 1 groupe de 8	3 Montées en D1 (ex Honneur) : Le premier de chaque groupe	« x » groupes de 6 ou 8 équipes en fonction des engagements

U16 / U17		
Phase 1	Montées / Descentes	Phase 2
ELITE => ELITE		
2 groupes de 7	Groupe A : Les 3 premiers de chaque groupe + barrage entre 4 ^{èmes} Groupe B : Les 5, 6 et 7 ^{ème} de chaque groupe + barrage entre 4 ^{èmes}	2 groupes de 7 de niveau

U14 / U15		
Phase 1	Montées / Descentes	Phase 2
ELITE => ELITE		
2 groupes de 8	Maintien en Elite (15) : Les 7 premiers Elite Barrage entre 8 ^{ème}	3 groupes de 6
HONNEUR => D1		
3 groupes de 8	3 Montées en Elite : Le premier de chaque groupe 3 Descentes en D2 (ex Promotionnel) Le 8 ^{ème} de chaque groupe	4 groupes de 6
PROMOTIONNEL => D2		
2 groupes de 7 3 groupes de 6	5 Montées en D1 (ex Honneur) : Le premier de chaque groupe	5 groupes de 6

U12 / U13		
Phase 1	Montées / Descentes	Phase 2
INTER DISTRICT		
Néant	les 1er et 2ème de chaque groupe d'ELITE (6 équipes) les 2 meilleurs 3 ^{ème} d'ELITE (2 équipes)	2 groupes de 8 (8 équipes sarthoises + 8 équipes mayennaises)
ELITE		
3 groupes de 8	le moins bon 3ème des groupes ELITE (1 équipe) les 4ème, 5ème et 6ème des groupes ELITE (9 équipes) les 1ers des groupes HONNEUR (6 équipes) les 2 meilleurs 2ème des groupes HONNEUR (2 équipes)	6 groupes de 6 équipes
HONNEUR => D1		
6 groupes de 8	les 7ème et 8ème des groupes ELITE (6 équipes) les 4 moins bons 2ème des groupes HONNEUR (4 équipes) les 3ème et 4ème des groupes HONNEUR (12 équipes) les 2 meilleurs 5ème des groupes HONNEUR (2 équipes)	4 poules de 6 équipes
HONNEUR / PROMOTIONNEL => D2		
9 poules de 8 équipes	les 4 moins bons 5 ^{ème} des groupes HONNEUR (4 équipes) les 6ème et 7ème des groupes HONNEUR (12 équipes) les 1er et 2ème des groupes PROMOTION (18 équipes) les 2 meilleurs 3 ^{ème} des groupes PROMOTION (2 équipes)	6 groupes de 6 équipes
HONNEUR / PROMOTIONNEL => D3		
9 poules de 8 équipes	les 4 moins bons 5 ^{ème} des groupes HONNEUR (4 équipes) les 6ème et 7ème des groupes HONNEUR (12 équipes) les 1er et 2ème des groupes PROMOTION (18 équipes) les 2 meilleurs 3 ^{ème} des groupes PROMOTION (2 équipes)	10 groupes de 6 équipes

Inter District U13 :

- 2 groupes de 8 (4 équipes sarthoises + 4 équipes Mayennaises dans chaque groupe)
- **IMPORTANT : Reprise le samedi 18 novembre 2018**

2- FORMAT ET SPECIFICITE DES COMPETITIONS

a. Définition des épreuves

1) Championnats Départementaux U16/U17/U18

Epreuves réservées aux joueurs U18, U17 et U16 uniquement.

Il est strictement interdit d'utiliser des joueurs U15.

2) Championnats Départementaux U16/U17

Epreuves réservées aux joueurs U17 et U16. Les U15 peuvent également y participer sous réserve du respect des règlements en vigueur (aptitude médicale).

3) Championnats Départementaux U14/U15

Epreuves réservées aux joueurs U15 et U14 sous réserve de la stricte application des recommandations fédérales. Les U13 peuvent également y participer sous réserve du respect des règlements en vigueur (aptitude médicale) et dans la limite de trois joueurs maximum par équipe et sous réserve du respect des règlements en vigueur (aptitude médicale).

4) Championnats Départementaux U12/U13

Epreuves réservées aux joueurs U12 et U13. Les U11 peuvent également y participer sous réserve du respect des règlements en vigueur (aptitude médicale) et dans la limite de trois joueurs maximum par équipe pouvant figurer sur la feuille de match.

b. Incorporation en équipes inférieures de jeunes de joueurs ayant pratiqué en équipes supérieures

Nota - D72 : Les joueurs ayant pratiqué dans un championnat National, Ligue ou Elite (U14, U15, U16, U17, U18 ou U19) sont considérés ayant participé dans une équipe supérieure à celle évoluant dans un championnat départemental.

+ Se reporter à l'article 167 des R.G. de la LFPL et aux dispositions suivantes :

- a) En première phase ne peuvent être incorporés en équipe inférieure plus de trois joueurs ayant effectivement joué tout ou partie de plus de cinq matchs en équipe supérieure disputant un championnat national, régional ou départemental. Ces dispositions ne sont pas applicables lorsque plusieurs équipes d'un club sont classées dans la dernière division de leur catégorie d'âge.
- b) En deuxième phase ne peuvent être incorporés en équipe inférieure lors des cinq dernières rencontres plus de trois joueurs ayant effectivement joué tout ou partie de plus de dix matchs en équipe supérieure disputant un championnat national, régional ou départemental.

PS : Les équipes U16 et U17 évoluant dans un championnat national et/ou régional sont considérées comme des équipes supérieures aux équipes U16/U17/U18 de championnat départemental.

3- PROCEDURES ET SANCTIONS

L'envoi ou transfert de la FMI ou feuille de match papier est **OBLIGATOIRE**. La commission départementale des jeunes sera très vigilante sur ce point de règlement.

- 1. En cas de FMI non réalisée => Amende de 15€**
2. Après questionnement des clubs, et en cas de non réponse à J+5 => match perdu par pénalité au club recevant.



3. Les demandes de report doivent être réalisées 10 jours avant la date du match pour les U18, U17 e U15 et 4 jours pour les U13, pour être prise en considération sur Footclubs et autorisées par le district. Si demande de report hors délai => amende au club demandeur (15 euros).
4. En cas de demande de report sans date et sans accord des deux clubs, celle-ci sera refusée par la commission compétente.
5. Toutes demandes le jour de la rencontre ou information du report postérieure à cette date seront systématiquement refusées et sanctionnées par forfait club demandeur (les 2 clubs si aucune information).

L'animateur de la Commission des Jeunes
Patrick Vaucel

Le Président du District
Franck Plouse

